

2022/0030

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-deux, le 17 septembre, à 10 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 14

Etaient présents : MM.

BADIDI.SEGUIN.COQUELET.CHRETIEN.CHATELAIN.WERY.

RAVIDAT.ASCONE. Mesdames MERCIER.BLANDO.WAUCHER.

Absents ayant donné procuration : Mme CAFFIAU à Mme BLANDO.

M. PETIT à M. BADIDI.

Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absents excusés : Mme DELBRUYERE et M. JOSSET.

Absents : M. CHALDAUREILLE et Mesdames DELPLANQUE GABET.MALINGRE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : SIGNATURE CONVENTION NOREADE DES TRAVAUX D'EAU POTABLE
RUE LENGLET HANNOYE.**

Noréade a effectué des travaux en enrobés des tranchées d'eau sur la base d'une surface de 250 m² à la rue Lenglet Hannoie.

Ces travaux d'un montant de 6 650 euros H.T. sont entièrement financés par Noréade qui est propriétaire du réseau.

Une convention a été élaborée par Noréade et définit les modalités des compétences attribuées à chaque partie notamment les gestions administratives, techniques de ces travaux pour lesquelles la commune est désignée maître d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité avec une abstention,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention Noréade relative aux travaux d'eau potable de la rue Lenget Hannoie.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 21 SEP. 2022

Le Maire,

